Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212201032-20260915-2026_36D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LANGROLAY/RANCE - N°36

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 07/09/26
Date d'affichage : 07/09/26

Séance du 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six,
le quinze septembre à vingt heures,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROUXEL Sandrine, Maire.

Objet de la délibération
Tarifs mouillages

Présents : Mme ROUXEL, M. COUËTUHAN, Mme FOUGERIT, M. GAULLIER, Mme BRIAND Mmes AUFFRET, DESCAMPS, DJIAN, KERMARREC, DEMAY MM. CAMPION, GABRIEL, GRALL, RICHTER.

Absent représenté : M. PELLOIN par Mme AUFFRET

Mme DESCAMPS a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer pour l'année 2027 les tarifs suivants :

LOCATION DES MOUILLAGES ANNUELS	
Mouillage d'unité de longueur	**Tarif**
inférieure ou égale à 5 m et pour tout mouillage ou va-et-vient non occupé pendant l'année	115 €
comprise entre 5,01 m et 6,00 m	130 €
comprise entre 6,01 m et 7,00 m	145 €
comprise entre 7,01 m et 8,00 m	170 €
comprise entre 8,01 m et 10,00 m	265 €
comprise entre 10,01 m et 13,00 m	300 €
comprise entre 13,01 m et 25,00 m, s'il est autorisé par la commission des affaires maritimes	460 €
LOCATION DES MOUILLAGES COMMUNAUX - VISITEURS *	
Mouillage d'unité de longueur	**Tarif/semaine**
jusqu'à 10 mètres	50 €

** à titre exceptionnel, pour une durée limitée à un mois et renouvelable, sous réserve de l'accord de la commission des affaires maritimes*

Pour copie conforme,
La Maire,

MAIRIE de LANGROLAY-s/RANCE · Côtes d'Armor ·

Sandrine ROUXEL

La secrétaire de séance,

Elisabeth DESCAMPS